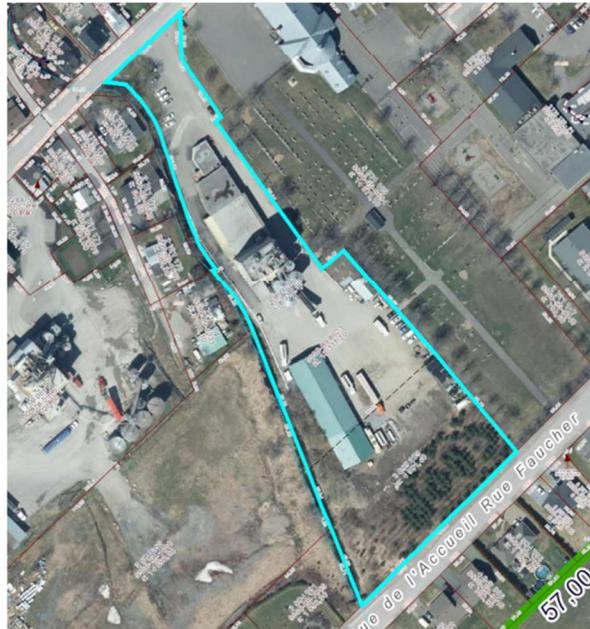


DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 500, rue Garnier, lots no. 2 899 289 et 2 899 290:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un garage industriel / commercial qui aura une superficie de 100 pieds par 40 pieds à 0.5 mètre des limites de propriété, ce qui est contraire à la norme réglementaire, qui prévoit que les bâtiments secondaires ne peuvent être implantés que dans les cours arrière et latérales à une distance minimale de 1 mètre des limites de propriété, à l'article 9.2 a) du Règlement de zonage no. 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 13 janvier 2025, à 20 h, à la salle du Conseil au Pavillon des Loisirs, 1512, rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 16 décembre 2024

(signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière